## **AVIS DE CLÔTURE**

## DE LA PERIODE DE LA RÉVISION ANNUELLE DES LISTES ÉLECTORALES ET OUVERTURE DE LA PERIODE DE RECOURS

L'Ambassade d'Algérie à Berne informe les ressortissants algériens relevant de sa circonscription consulaire (Cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel) que la période de la révision annuelle de la liste électorale a été clôturée le mercredi 14 décembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 68 de l'Ordonnance n° 21-01 du 10 mars 2021, portant loi organique relative au régime électoral, modifiée et complétée, la période légale des réclamations en inscription ou en radiation et de recours est ouverte du jeudi 15 décembre au samedi 24 décembre 2022.

Tout citoyen omis sur la liste électorale peut présenter sa réclamation, soit en se présentant personnellement au siège de l'Ambassade, soit par courrier adressé au : Willadingweg 74, 3006 Berne, ou par fax :0313501059.

L'imprimé d'inscription sur la liste électorale est téléchargeable sur le site web de l'Ambassade : <a href="https://www.ambassade-algerie.ch">www.ambassade-algerie.ch</a>

